



DONDELANGE
KEHLEN
KEISPELT MEISPELT
NOSPELT OLM

Service : Service technique
Dossier suivi par : Cécile Achten
T. 30 91 91-504
F. 30 91 91-500
cecile.achten@kehlen.lu

AVIS AU PUBLIC

EN MATIÈRE DE COMMODO ET INCOMMODO

En exécution de l'article 24, §1 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à la protection et à la gestion de l'eau, il est porté à la connaissance du public que Madame Marie-Jeanne Reiland-Schrenger a introduit une demande de dérogation au règlement grand-ducal du 8 juillet 2021, portant création de zones de protection autour des différents captages d'eau souterraine concernant la fertilisation et l'utilisation de produits phytopharmaceutiques à Kehlen.

La demande concernant le dossier n° EAU-DERO-22-0024 du 9 septembre 2022 peut être consultée à la maison communale de Kehlen du 15 septembre 2022 au 1^{er} octobre 2022 inclus.

Kehlen, le 15 septembre 2022

Le Bourgmestre,
Felix Eischen



Le Secrétaire,
Marco Haas

01/10/2022